

Madame, Monsieur,

A compter du 16 décembre 2021, le [Compte Asso](#) est ouvert pour déposer les demandes de subvention dans le cadre de la campagne 2022 du FDVA.

Ci-dessous quelques informations à ce sujet :

Qu'est-ce que c'est ?

Le FDVA est un fonds de soutien aux associations géré par le Ministère chargé de la vie associative.

Il permet de financer :

- **FDVA1** : la formation des bénévoles (se reporter à la note d'orientation régionale)

Les associations sportives ne sont pas éligibles au FDVA1. Elles doivent se rapprocher de leur fédération pour un soutien ANS

- **FDVA2** : le fonctionnement de l'association ou un projet innovant (se reporter à la note d'orientation départementale).

Cette campagne comporte donc **deux appels à projets distincts.**

N'hésitez pas à vous renseigner pour déposer une demande ([voir les accompagnements ci-dessous](#))

Qui peut déposer une demande ?

Ces deux appels à projets s'adressent aux **associations n'ayant pas ou peu de salariés, sans condition d'agrément.**

IMPORTANT :

- Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés **uniquement** via [le Compte Asso](#) :

Dépôt des dossier sur le Compte Asso : du 16 décembre 2021 au 17 février 2022 (minuit)

- Codes pour accéder aux formulaires

Formation des bénévoles (FDVA1)	Fonctionnement ou projet innovant (FDVA2)
318 Un territoire interdépartemental ou la région 9	528 Un territoire interdépartemental ou la région 457

Pour le volet « fonctionnement ou projet innovant », vous ne pouvez déposer **qu'un seul dossier.**

Aucun dossier papier adressé par mail ou voie postale ne sera accepté.

Accompagnement départemental :

Vous pouvez consulter la Foire aux questions ardéchoise ci-jointe.

Pour vous accompagner, tout au long de la campagne, le SDJES et la Mission d'accompagnement de la vie associative (MAVA) organisent :

- **Un parcours de formation en ligne à suivre à votre rythme pour :**
 - comprendre le dispositif et le Compte Asso, grâce à une présentation commentée et des témoignages
 - évaluer son éligibilité ainsi que celui du projet grâce à des quizz
 - vous accompagner tout au long de l'écriture du dossier jusqu'au dépôt de la demande

Pour y accéder, inscrivez-vous avec une adresse mail. Cela vous permettra de revenir à tout moment sur votre parcours : <https://app.klaxoon.com/join/GXKZNGP>

- **Deux réunions d'information en visio conférence, à partir de 18h :**
 - **Mercredi 5 janvier 2022** (lien Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/87134768535>)
 - **Mardi 25 janvier 2022** (lien Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/85292780552>)
- **Un accompagnement individuel** grâce aux [structures France Service](#) (pour prendre rendez-vous, contacter le SDJES : christelle.durand@ardeche.gouv.fr)

N'hésitez pas à consulter la Foire aux questions (en pièce jointe).

Retrouver les détails de [l'appel à projet FDVA 2022](#) et les [résultats de la campagne 2021](#) sur le site de la Préfecture de l'Ardèche.

Bien cordialement.